

ses politiques en matière de commerce extérieur témoignent de l'attention qu'elle accorde aux retombées d'activités de libéralisation commerciale telles les négociations commerciales multilatérales (NCM) et aux arrangements commerciaux régionaux qui se dessinent en Europe et en Amérique du Nord. Le gouvernement thaïlandais a joué un rôle décisif pour amener les dirigeants de l'ANASE à s'engager envers une plus grande intégration économique régionale telle que formulée dans l'Accord de libre-échange de l'ANASE (ALEA). La Thaïlande projette de mettre à profit son pouvoir économique et géographique afin de jouer un rôle important

dans l'ouverture de nouveaux marchés (Viêt-Nam, Laos, Cambodge) dans la grande région dont elle fait partie.

3.2 Le commerce Canada-Thaïlande

Le commerce entre le Canada et la Thaïlande se déroule dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). De plus, la Thaïlande bénéficie du taux de préférence général (TPG) accordé par le Canada. En 1990, environ la moitié des expéditions de marchandises passibles de

TABLEAU VI PRINCIPALES EXPORTATIONS CANADIENNES VERS LA THAÏLANDE
(en millions de \$ CAN)

CATÉGORIE DE PRODUIT	1980	%	1985	%	1990	%	1991	%
Réacteurs nucléaires, chaudières, équipements et appareils mécaniques; pièces	—		—		58,6	(11,9)	81,8	(23,2)
Sel; soufre; terre et pierre; matière pour plâtre; chaux et ciment	2,1	(1,5)	10,7	(8,4)	47,2	(9,6)	64,6	(18,3)
Fer et acier	16,4	(11,6)	7,8	(6,1)	24,9	(5,1)	40,2	(11,4)
Papier et carton; articles en pulpe de papier, papier/carton	1,9	(1,3)	10,8	(8,3)	32,5	(6,6)	33,7	(9,6)
Céréales	S/O		S/O		14,9	(3,0)	23,1	(6,6)
Produits chimiques organiques	0,6	(0,4)	2,4	(1,9)	24,6	(5,0)	21,6	(6,1)
Pulpe de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; déchets, etc.	14,9	(10,5)	9,1	(7,2)	28,6	(5,8)	21,2	(6,0)
Plastiques et articles en matière plastique	2,5	(1,7)	7,3	(5,7)	20,8	(4,2)	10,8	(3,1)
Instruments d'optique, de photographie, de cinéma, de mesure, de vérification, de précision, etc.	3,8	(2,7)	1,4	(1,1)	12,2	(2,5)	10,7	(3,0)
Matériel électrique et pièces; appareils d'enregistrement, etc.	5,5	(3,9)	6,2	(4,9)	8,1	(1,7)	6,9	(1,9)
Engrais	2,9	(2,0)	0,2	(0,1)	3,7	(0,8)	5,3	(1,5)
Transactions commerciales spéciales	—		—		4,3	(0,9)	4,7	(1,3)
Fibres synthétiques	5,6	(3,9)	3,7	(2,9)	5,8	(1,2)	4,4	(1,2)
Aluminium et articles en aluminium	42,1	(29,7)	24,0	(18,9)	28,4	(5,8)	3,9	(1,1)
Peaux à l'état brut (autres que la fourrure) et cuir	—		—		2,1	(0,4)	2,9	(0,8)
Outils, instruments, coutellerie, cuillers et fourchettes, en métaux de base, etc.	—		—		3,4	(0,7)	2,4	(0,7)
Classification spéciale	—		—		1,5	(0,3)	1,6	(0,5)
TOTAL PARTIEL	98,3		83,6		321,6		339,8	
TOTAL	141,6		126,9		492,1		352,6	

Source : Statistique Canada